



# Safety Data Sheet

Cat. # P317

Potassium Hydroxide (KOH)

Size: 100g





# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date de révision: 5/11/2017 Version: 1.1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: chlorure d'ammonium
N° Index	: 019-002-00-8
N° CE	: 215-181-3
N° CAS	: 1310-58-3
Code du produit	: P317
Type de produit	: Matière pure, Substance hygroscopique. Les mesures préventives s'appliquent uniquement à la substance à l'état sec, Raw material
Formule brute	: KOH
Synonymes	: B752 / caustic potash / caustic potash dry / caustic potash, dry solid, flake, bead or granular / caustic potash, solid / caustic potash, solid / hydrate of potash / hydrate of potassium / hydroxide of potash / hydroxide of potassium / lye (=potassium hydroxide) / potash / potash hydrate / potash lye / potassium hydrate / potassium hydroxide / potassium hydroxide (K(OH)) / potassium hydroxide dry / potassium hydroxide pellets / potassium hydroxide, dry solid, flake, bead or granular / potassium hydroxide, electrolytical, solid / potassium hydroxide, solid / potassium lye
Groupe de produits	: Matière première
n° BIG	: 10099

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Research purposes
Utilisation de la substance/mélange	: pH control

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Geno Technology, Inc./ G-Biosciences  
9800 Page Avenue  
63132-1429 Saint Louis - United States  
T 800-628-7730 - F 314-991-1504  
[technical@GBiosciences.com](mailto:technical@GBiosciences.com) - [www.GBiosciences.com](http://www.GBiosciences.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Chemtrec **1-800-424-9300** (USA/Canada), **+1-703-527-3887** (Intl)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A	H314
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16	
Limites de concentration spécifiques:	
( 0.5 =<C < 2)	Eye Irrit. 2, H319
( 0.5 =<C < 2)	Skin Irrit. 2, H315
( 2 =<C < 5)	Skin Corr. 1B, H314
( 5 =<C < 100)	Skin Corr. 1A, H314

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
P330 - Rincer la bouche.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Type de substance

: Monoconstituant

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° Index) 019-002-00-8	100	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
chlorure d'ammonium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° Index) 019-002-00-8	( 0.5 =<C < 2) Eye Irrit. 2, H319 ( 0.5 =<C < 2) Skin Irrit. 2, H315 ( 2 =<C < 5) Skin Corr. 1B, H314 ( 5 =<C < 100) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Vérifiez les fonctions vitales. Inconscient: maintenir les voies respiratoires et une respiration adéquate. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou de l'oxygène. Arrêt cardiaque: la réanimation. Victime consciente avec une respiration laborieuse: demi-assise. Choc: sur le dos, jambes légèrement relevé. Vomissement: prévenir l'asphyxie / pneumonie par aspiration. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter la fatigue physique. Selon l'état de la victime: médecin / hôpital.
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Médecin: administration de spray corticoïde. Les problèmes respiratoires: consulter un médecin / service médical.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver immédiatement avec beaucoup d'eau (15 minutes) / douche. Ne pas appliquer (chimiques) neutralisants. Enlever les vêtements pendant le lavage. Ne retirez pas les vêtements si elle colle à la peau. Blessures de couverture avec bandage stérile. Consulter un médecin / service médical. Si la surface brûlée > 10%: prendre la victime à l'hôpital.
Premiers soins après contact oculaire	: Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Couvrir les yeux de façon aseptique. Ne pas appliquer des agents neutralisants. Prendre une victime d'un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Immédiatement après l'ingestion: donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Ne pas donner de charbon activé. Consulter immédiatement un médecin / service médical. Centre d'appels antipoison (de <a href="http://www.big.be/antigif.htm">www.big.be/antigif.htm</a> ). L'ingestion de grandes quantités: immédiatement à l'hôpital. Prenez le conteneur / vomissure au médecin / hopital. Ne pas donner d'antidote chimique.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Après inhalation des poussières: Dry / maux de gorge. Corrosion des voies respiratoires supérieures. difficultés respiratoires. Symptômes suivants peuvent apparaître PLUS TARD: Possible œdème des voies respiratoires supérieures. Inflammation possible des voies respiratoires. Possible spasme / œdème laryngé. Risque de pneumonie.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures caustiques / corrosion de la peau. Blessures cicatrisantes.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Corrosion du tissu oculaire. Dommages oculaires permanents. Cécité.
Symptômes/effets après ingestion	: Douleur abdominale. Difficulté à avaler. Possibilité de perforation œsophagienne. Irritation des muqueuses buccales. Brûle à la muqueuse gastrique / intestinale. Le sang dans le vomi. APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE: Changement dans la composition de taux sanguin / sang. Troubles du rythme cardiaque. LES SYMPTÔMES SUIVANTS PEUVENT APPARENT PLUS TARD: Saignement du tractus gastro-intestinal. Faible pression artérielle. Sang dans les selles. Choc.
Symptômes chroniques	: Aucun effet connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Adapt extinguishing media to the environment for surrounding fires.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: DIRECT D'INCENDIE. Non combustible. DANGER D'INCENDIE INDIRECT. Les réactions impliquant un risque d'incendie: voir "Danger de réactivité".
Danger d'explosion	: INDIRECTS EXPLOSION. Les réactions avec les risques d'explosion: voir "Danger de réactivité".

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir citernes / fûts à l'eau pulvérisée / mettre à l'abri. Prendre en compte l'eau toxique contre les incendies. Use water moderately and if possible collect or contain it.

Protection en cas d'incendie : Echauffement / feu: appareil à air / oxygène comprimé.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Des gants. Masque de protection. Un vêtement résistant à la corrosion. Production de poussière en nuage: appareil à air / oxygène comprimé.

Procédures d'urgence : Marquez la zone de danger. Éviter la pénétration d'eau dans les conteneurs. Éviter la formation de nuage de poussière. Laver les vêtements contaminés. En cas de réactions dangereuses: garder au vent. En cas de risque de réactivité: envisager l'évacuation.

Mesures antipoussières : Dans le cas de la production de poussière: garder au vent. Production de poussière: ont quartier fermer portes et fenêtres.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir substance libérée, pomper dans des récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le déversement massif. Rabattre / diluer nuage de poussière par pulvérisation d'eau. Tenir compte de l'eau des précipitations toxiques / corrosives. Hazardous reaction: mesure explosive gas-air mixture. Reaction: dilute combustible gas/vapour with water curtain.

Procédés de nettoyage : Recueillir le déversement uniquement s'il est à l'état sec. Substance humide: couvrir avec du sable / de la terre sèche. Mettre le solide répandu dans des récipients de fermeture. Recueillir soigneusement le produit répandu / les restes. Porter produit recueilli au fabricant / autorité compétente. Petites quantités de déversement de liquide: neutraliser avec une solution acide diluée. Nettoyer le produit neutralisé avec de l'eau abondante. Nettoyer les surfaces contaminées avec un excès d'eau. matériel et les vêtements après avoir manipulé.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter de soulever la poussière. Mesurer la concentration dans l'air régulièrement. Effectuer les opérations dans le / sous aspiration locale / ventilation ouverte ou protection respiratoire. Se conformer aux exigences légales. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés. Utiliser un équipement anti-corrosion. Nettoyer / sécher soigneusement l'installation avant l'emploi. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Éviter tout contact de substance avec de l'eau. Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Température de stockage : 20 °C

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: une source de chaleur.

Informations sur le stockage en commun : TENIR LE PRODUIT LOIN DE: les matières combustibles. agents oxydants. acides (forts). Matériaux hautement inflammables. les métaux. Matériaux organiques. water/moisture.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver sous clé. Fournir une baignoire pour collecter les déversements. Les personnes non autorisées ne sont pas admis. Satisfaire aux exigences légales.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : BESOINS SPÉCIAUX: Hermétiques. étanche. Résistant à la corrosion. sec. nettoyer. correctement étiquetés. satisfaire aux exigences légales. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.

Matériaux d'emballage : SUIVABLE MATERIAL: acier. acier inoxydable. Acier au carbone. le fer. nickel. papier carton. matériel synthétique. glass. Grès / porcelaine. MATERIAL TO AVOID: conduire. aluminium. cuivre. étain. zinc. bronze. Polyéthylène.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### chlorure d'ammonium (1310-58-3)

##### France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VLE(mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
-------------------------	---------------------

##### chlorure d'ammonium (1310-58-3)

##### DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>
--	---------------------

##### DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets locaux, inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>
--	---------------------

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### Vêtements de protection - sélection du matériau:

DONNER UNE EXCELLENTE RÉSISTANCE: Caoutchouc butyle. caoutchouc naturel. neoprene. caoutchouc nitrile. PVC. Viton. OFFRENT UNE BONNE RESISTANCE: Caoutchouc chloroprène. chlorosulfonated polyethylene. Tétrafluoroéthylène. Polyéthylène / éthylène alcool vinylique. PVC. DONNER LA FAIBLE RESISTANCE: cuir. Fibres naturelles. PVA

##### Protection des mains:

Des gants

##### Protection oculaire:

Ecran facial

##### Protection de la peau et du corps:

Vêtements résistant à la corrosion. Dans le cas de la production de poussières: protection de la tête / cou

##### Protection des voies respiratoires:

la production de poussières: masque anti-poussière avec filtre type P3. Self-contained breathing apparatus if conc. in air > 1 vol %

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solides sous diverses formes. Poudre.
Masse moléculaire	: 56.11 g/mol
Couleur	: Blanc à jaune clair.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 13.5 (0.60 %)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 360 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1320 °C
Point d'éclair	: Not applicable
Température d'auto-inflammation	: Not applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: < 0.1 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Not applicable
Densité relative	: 2 (20 °C)
Masse volumique	: 2044 kg/m <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité	: Exothermiquement soluble dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans le glycérol. Eau: 112 g/100ml

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

SADT	: Not applicable
Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: Translucide. Hygroscopique. Substance à réaction de base.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Absorbs the atmospheric CO<sub>2</sub>. Violent to explosive reaction with many compounds e.g.: with organic material, with (some) halogens and with (some) acids: heat release resulting in increased fire or explosion risk. Violent exothermic reaction with water (moisture). Reacts on exposure to water (moisture) with combustible materials: risk of spontaneous ignition.

### 10.2. Stabilité chimique

Hygroscopic. Absorbe le CO<sub>2</sub> atmosphérique.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

#### chlorure d'ammonium (1310-58-3)

DL50 orale rat	333 mg/kg (Equivalent or similar to OECD 425, Rat, Male, Experimental value, Oral)
----------------	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. pH: 13.5 (0.60 %)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: 13.5 (0.60 %)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Harmful if swallowed. Causes severe skin burns. Irritant to the respiratory organs. Causes serious eye damage.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Avant la neutralisation, le produit peut représenter un danger pour les organismes aquatiques.
Ecologie - air	: Not included in the list of substances which may contribute to the greenhouse effect (IPCC). Not included in the list of fluorinated greenhouse gases (Regulation (EU) No 517/2014). Not classified as dangerous for the ozone layer (Regulation (EC) No 1005/2009).
Ecologie - eau	: Nocif pour les poissons. Polluant des eaux souterraines. modification du pH. Très toxique pour le plancton.

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

### chlorure d'ammonium (1310-58-3)

CL50 poisson 1 80 mg/l (96 h, Gambusia affinis, Static system, Fresh water, Experimental value)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### chlorure d'ammonium (1310-58-3)

Persistance et dégradabilité Biodégradabilité: non applicable.

Demande chimique en oxygène (DCO) Not applicable

DThO Not applicable

DBO (% de DThO) Not applicable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### chlorure d'ammonium (1310-58-3)

Potentiel de bioaccumulation Bioaccumulation: non applicable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Méthodes de traitement des déchets.

Recommandations relatives à l'élimination de produits / emballages : Traiter en utilisant les meilleures techniques disponibles avant la décharge dans les égouts ou le milieu aquatique. Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales et / ou nationales. Hazardous waste shall not be mixed together with other waste. Different types of hazardous waste shall not be mixed together if this may entail a risk of pollution or create problems for the further management of the waste. Hazardous waste shall be managed responsibly. All entities that store, transport or handle hazardous waste shall take the necessary measures to prevent risks of pollution or damage to people or animals. Ne doit pas être mis en décharge avec les ordures ménagères. Recycler / réutiliser. Supprimer dans un vase autorisé (Classe I). Immobiliser les composants toxiques ou nocifs. Précipiter / rendre insoluble.

Indications complémentaires : Hazardous waste according to Directive 2008/98/EC, as amended by Regulation (EU) No 1357/2014 and Regulation (EU) No 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
06 02 04\* - hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé

N° ONU (IMDG) : Non réglementé

N° ONU (IATA) : Non réglementé

N° ONU (ADN) : UN 1813

N° ONU (RID) : Non réglementé

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé

Désignation officielle de transport (ADN) : Potassium hydroxide, solid

Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé

Description document de transport (ADN) : UN 1813 Potassium hydroxide, solid, 8, II

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8

Étiquettes de danger (ADN) : 8



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non réglementé

##### Transport maritime

Non réglementé

##### Transport aérien

Non réglementé

##### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C6

##### Transport ferroviaire

Non réglementé

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure d'ammonium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure d'ammonium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

potassium hydroxide is not subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

potassium hydroxide is not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

Non inscrit aux États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) inventaire

Non soumis aux exigences en matière de rapports de l'article 313 de la LEP des États-Unis

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

# chlorure d'ammonium

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France  
régions

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*